

1559. Les indications suivantes relatives aux écoles de Québec sont tirées des rapports annuels de la province.

## STATISTIQUE SCOLAIRE, QUÉBEC, 1892, 1893 ET 1894.

	1892.	1893.	1894.
	Nombre.	Nombre.	Nombre.
Municipalités .....	1,217	1,221	1,246
Constructions scolaires.....	5,439	5,397	5,472
Ecoles élémentaires.....	4,934	4,963	5,004
“ modèles.....	491	493	501
Académies.....	150	141	143
Ecoles normales.....	3	3	3
Collèges classiques.....	17	17	17
Universités.....	4	4	4
Ecoles d'aveugles et de sourds-muets.....	4	4	4
“ d'arts et manufactures.....	9	9	9
Total.....	5,612	5,634	5,685
Elèves- Ecoles élémentaires.....	183,981	187,979	191,333
“ “ modèle et académies.....	79,533	79,223	83,582
“ “ normales.....	1,063	1,073	1,152
“ Collèges classiques.....	5,021	5,024	5,382
“ Universités.....	1,298	1,109	1,261
“ Ecoles pour aveugles et sourds-muets.....	488	514	524
“ “ d'arts et manufactures.....	1,047	1,047	944
Total.....	272,431	275,969	284,178
Moyenne des présences—Ecoles élémentaires.....	131,675	133,183	136,786
Personnel enseignant “ “.....	4,986	5,020	5,036
“ “ tous autres.....	4,311	4,277	4,356
Subventions de la province :	\$	\$	\$
Ecoles élémentaires.....	168,000	170,000	180,000
Toutes autres.....	78,410	78,410	121,410
Cotisations municipales :			
Ecoles élémentaires.....	1,095,914	1,150,635	1,205,518
Dépense totale.....	1,342,324	1,399,045	1,506,928

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

1560. Le conseil de l'instruction publique de la Nouvelle-Ecosse se compose des membres du conseil exécutif. Il y a également un surintendant de l'éducation. La gestion locale des écoles publiques est confiée à des commissaires, désignés par les contribuables de l'endroit.

Les annales scolaires de la Nouvelle-Ecosse nous reportent à 1748, époque à laquelle les lords du Commerce et des Plantations, au moment où l'on se préparait à coloniser la baie de Chiboctou, s'entendirent avec la “ société pour la propagation de l'Évangile en pays étrangers ”, en vue de l'établissement et du maintien d'écoles dans certaines circonscriptions rurales de la Nouvelle-Ecosse, des concessions de terres étant faites à la société en compensation. En 1780, une loi fut adoptée pour l'établissement d'une “ grammar